

[Texte]

farm-out, which is a point that has been raised very, very substantially, or very seriously by a number of the briefs, no answer has been given yet.

Mr. Gillespie: If you feel that we are at the right point in our . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): I am on the point of obligation to consult with the province. This is the point. For instance, what obligation is there of yours in this legislation to actually consult with and get the consent of the Province of Alberta in a farm-out deal on an oil property in that province, which would otherwise qualify under the act?

Mr. Gillespie: There is no obligation written into the bill, if that is your question.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is what I mean. Perhaps with all the goodwill that you have you would be prepared to, but you do not guarantee that you are going to be the Minister of Industry, Trade and Commerce at all times, and your successor could just simply say that is all right; Mr. Gillespie said he would consult but that does not bind me. This is what I am after: what is the obligation to consult with the provinces? I am sure that Premier Hatfield and Premier Regan would be most interested in your answers, too.

Et, je n'en doute pas, le premier ministre Bourassa serait également très intéressé.

Mr. Gillespie: I would say the obligation will depend on the degree to which the provinces make known their economic objectives or industrial objectives. If they do not make those known, the wording is:

... enunciated by the government or the legislature of any province . . .

If they, for instance, do not make those known to us then I think you probably could argue that there would then be no obligation, implied or otherwise, on the part of the federal government. However, I think there clearly would be an obligation on the part of the federal government to consult with them if they had, to use the words of the bill again:

... enunciated their industrial and economic policy objectives.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, does that mean a province has to issue some sort of white paper on its economic and development policy regarding, say, its oil industry, its potash industry, its bituminous sands, its timber, or any of its resources over which it has all of the control within the province and over which you have no control?

Mr. Gillespie: I think it depends really on how the province wants to communicate its objectives.

Mr. Lambert (Edmonton West): If they have not done so, you do not even have to ask them anything?

Mr. Gillespie: In terms of the law, there is no legal obligation on us to do so. I expect that in most instances we would wish to.

Mr. Lambert (Edmonton West): In other words, consultation will be dependent upon goodwill and upon the degree of co-operation?

[Interprétation]

capitaux qui constituent les biens immobilisés. C'est ce à quoi je veux en venir. On n'a apporté aucune réponse à ces questions. Je songe par exemple au sous-contrat, question que l'on a soulevée dans de nombreux exposés.

M. Gillespie: Vous croyez que nous sommes à point dans notre . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je suis obligé de consulter la province. C'est là ma question. Par exemple, quelle obligation avez-vous dans ce projet de loi de consulter la province d'Alberta et d'obtenir son consentement au sujet d'une transaction à ce contrat sur une propriété de pétrole dans cette province? Ce serait éligible en vertu de la loi.

M. Gillespie: Il n'y a aucune obligation inscrite dans le bill, si cela est votre question.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est ce que je veux dire. Peut-être seriez-vous préparé, avec toute votre bonne volonté. Cependant, vous ne garantissez pas que vous allez être ministre de l'Industrie et du Commerce pour toujours. Votre successeur pourrait simplement dire: «C'est très bien; M. Gillespie a dit qu'il consulterait les provinces; mais cela n'emoblige pas.» C'est ce que je veux dire: qu'est-ce qui vous oblige à consulter les provinces? Je suis sûr que le premier ministre Hatfield et le premier ministre Regan voudraient beaucoup connaître votre réponse aussi.

And no doubt, Premier Bourassa would be very interested.

M. Gillespie: Je dirais que l'obligation dépend de la mesure à laquelle les provinces font connaître leurs objectifs dans le domaine de l'économie et de l'industrie. S'ils ne le font pas, c'est formulé de cette façon:

énoncé par le gouvernement ou la législature de quelque province . . .

Par exemple, s'ils ne les font pas connaître, vous pourriez probablement dire qu'il n'y aurait pas d'obligations que ce soit de la part du gouvernement fédéral. Cependant, il est clair que le gouvernement serait obligé de consulter les provinces s'il savait, pour employer encore les termes du bill:

énoncé les buts de leur politique économique et industrielle.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bien, cela signifie-t-il qu'une province doit faire paraître un genre de Livre blanc sur sa politique d'économie et d'expansion, et entrer, disons, à son industrie du pétrole, de la potasse, à ses terrains bitumeux, son droit de construction ou quelques ressources que ce soient sur lesquelles elle a la mainmise dans la province et sur lesquelles vous avez la mainmise?

M. Gillespie: Je crois que cela dépend vraiment de la façon dont la province veut faire connaître ses objectifs.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): S'ils ne l'ont pas fait, vous ne leur demandez même pas rien?

M. Gillespie: En termes véridiques, nous ne sommes pas obligés de le faire. Je suppose que dans bien des cas nous aimerions le faire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En d'autres termes, la consultation dépendra de la bonne volonté et du degré de coopération?